

## Procuration

(à remettre à la personne recevant la procuration)

Je sous-signé(e), .....,

donne procuration à .....

pour me représenter à l'Assemblée Générale du Club Alpin de Pau

ayant lieu le vendredi 03 novembre 2023 à 19 h à la MJC du Laü, 81 av du Loup à Pau,

et voter en mon nom sur les points suivants :

- quitus au rapport moral,
- quitus au rapport financier (bilan et budget prévisionnel),
- renouvellement des administrateurs,
- pouvoir donné au Comité Directeur pour fixer le montant des cotisations et représenter le Club auprès de la FFCAM,

NB : il est rappelé que, selon les statuts de notre association, une personne ne peut recevoir qu'une seule procuration et qu'il faut être âgé d'au moins 16 ans pour pouvoir voter ou donner procuration.